

N° 1 - décembre 2003

Le mot du Président

Harry Selbonne,
Président
de la Communauté
de Communes de
Marie-Galante



Dans un mois la Communauté de Communes de Marie-Galante fêtera son dixième anniversaire. Que de chemin parcouru en dix années afin d'arrêter la dégradation économique et sociale de notre île et valoriser son identité et toutes ses potentialités. Si la grande majorité de nos compatriotes identifient parfaitement les services rendus en matière d'adduction en eau potable, en électrification rurale ou en matière d'assainissement par leur Communauté de Communes, il faut bien admettre que beaucoup de nos activités restent méconnues du grand public. Notre projet pour le territoire de Marie-Galante n'a pas encore été approprié par la population. C'est pour faciliter la lisibilité de notre action, fournir une information régulière et précise sur nos projets, ouvrir un espace de débats et de discussions que nous avons décidé de créer cette lettre d'information. *Marie-Galante* la lettre de la Communauté de Communes devra faciliter avant tout la construction d'un lien fort, d'un contact permanent avec tous les Marie-Galantais. Le développement durable dans lequel nous nous sommes engagés est l'affaire de tous. La création prochaine du Pays de Marie-Galante est un moment important. Aussi, une bonne communication est-elle indispensable à la construction d'un avenir partagé. Cette lettre d'information est la vôtre. Elle est au service de Marie-Galante. Nous attendons vos suggestions pour la rendre plus efficace. Bonne lecture et à bientôt !

Actualité

Le Pays Marie-Galante : en bonne voie de reconnaissance

Dès sa création, en 1994, la Communauté de Communes de Marie-Galante a engagé une réflexion pour sortir l'île de son "mal-développement".

Ainsi, une étude de faisabilité d'un plan de développement durable, financé par le parlement européen a été lancée pour Marie-Galante en 1999. En 2001, le Comité interministériel de la Ville (DATAR, ministères de l'environnement et de la Ville) a retenu le projet de Marie-Galante comme "territoire pilote". La Communauté de Communes a souhaité faire de Marie-Galante un Pays, au sens de la loi Voynet. Pour ce faire, un Conseil de développement a été mis en place en 2002, il regroupe 150 participants dans tous les domaines de la vie sociale et économique de l'île.

En 2003, le Conseil de développement et les élus ont travaillé à l'élaboration du Diagnostic du Territoire. Ce document présente les données et l'évolution du pays sur vingt ans. A partir de là, les axes de développement ont été définis, et aboutiront prochainement à la rédaction de la Charte de Territoire.

Dans cette charte sont exposés les principes et objectifs de développement pour les dix années à venir, autour de deux points essentiels : la préservation l'identité de l'île et la redynamisation du territoire.

La Charte de territoire prévoit cinq axes qui devront être vali-

dés et mis en oeuvre.

1 • Mettre l'homme au centre des préoccupations, c'est un développement de la formation et des activités culturelles. C'est maintenir la cohésion sociale, c'est aussi soutenir les personnes âgées.

2 • Atténuer les contraintes d'aménagement en milieu insulaire, maîtriser le développement urbain des bourgs. Préserver les



Marque collective destinée à valoriser et protéger les productions les exploitations commerciales, touristiques, associatives ou culturelles. Marque déposée le 2 octobre 1997.

zones rurales et les activités traditionnelles agricoles, l'agro-transformation et la pêche.

3 • Désenclaver le territoire. Assurer la continuité territoriale. Instaurer des solidarités spatiales entre bourgs et campagne. 4 • Préserver la biodiversité et la qualité des paysages. Préserver et gérer l'eau, les déchets, l'air et lutter contre le bruit.

5 • Impulser les innovations pour un développement intégré. Améliorer la valorisation des ressources locales.

Pour le début 2004, ce sera l'adoption de la Charte par les conseils municipaux. Enfin, on aboutira à la reconnaissance du Pays Marie-Galante par le préfet de région.

Economie

Les bus à Marie-Galante

La Communauté de Communes est responsable de l'organisation des transports publics de personnes à Marie-Galante. Elle a réalisé en 1999 une étude pour la mise en place d'un plan de déplacement urbain. Et ce, afin de permettre aux Marie-Galantais et aux touristes de se déplacer dans de meilleures conditions, dans toutes les sections de l'île.

La situation actuelle, c'est une quarantaine de transporteurs, déclarés à la Direction départementale de l'équipement et au registre du commerce, et qui assurent des liaisons plus ou moins régulières à des tarifs variables.

La Communauté de Communes va prochainement arrêter un schéma d'organisation du transport. Lequel se traduira par la signature d'une convention – conformément à la loi – avec les transporteurs regroupés sous forme d'un GIE (groupement d'intérêt économique) ou d'une SA (société anonyme).

Les transports scolaires

Le ramassage scolaire est assuré par des transporteurs conventionnés par la Communauté de Communes.

- Pour la commune de Saint-Louis, il existe trois circuits de ramassage, dont un en direction du lycée à Grand-Bourg.
- Pour la commune de Grand-Bourg, six circuits de ramassage sont en place, dont un de Grand-Bourg à Saint-Louis pour la section SEGPA du collège.
- Pour Capesterre, cinq circuits fonctionnent, dont un en direction du SEGPA à Saint-Louis et un pour les lycéens, à Grand-Bourg.

Les inscriptions sont prises à l'année mais peuvent être payées au trimestre.

La participation est de 22,87 euros par enfant et par trimestre (gratuité pour le quatrième enfant).

Pour les parents en difficulté, il est possible de demander l'aide du fonds social, au sein du collège ou du lycée.

L'abattoir : un équipement performant



L'abattoir propose un service complet, jusqu'à la livraison par camion frigorifique.

Après 18 mois de fonctionnement, l'abattoir intercommunal a dépassé toutes les espérances. La Communauté de Communes a créé cet équipement pour renforcer la qualité de la viande et garantir la sécurité sanitaire, (avec un contrôle permanent des services vétérinaires).

Dès son ouverture, le 15 juillet 2002, les usagers ont très vite compris l'intérêt du service rendu par l'abattoir intercommunal.

C'est une trentaine de porcins et une vingtaine de bovins qui sont ainsi traités, chaque semaine par une équipe de neuf salariés. De la réception des animaux jusqu'à la livraison par le camion frigorifique, c'est un service com-

plet et sécurisé qui est ainsi proposé.

Les usagers ont craint un moment de "perdre de l'argent". Or, pour les bouchers comme pour les particuliers, le coût du service est largement acceptable (voir les tarifs).

Le fonctionnement de l'abattoir prévoyait au départ une capacité de 200 tonnes de carcasses par an. Elle a été largement dépassée en 2003.

La Communauté de Communes projette la mise en place d'une vraie filière viande, avec l'accompagnement des professionnels dans la mise aux normes de leur structure, et la construction d'un atelier de découpe attendant à l'abattoir.

Les tarifs de l'abattoir

	Professionnels	Particuliers
• BOVINS		
Taxe d'usage	0,09 e/kg	0,09 e/kg
Abattage	0,38 e/kg	0,53 e/kg
Test ESB	9,15 e/tête	9,15 e/tête
Livraison	3,05 e/tête	3,05 e/tête
• PORCINS		
Taxe d'usage	0,09 e/kg	0,09 e/kg
Abattage	0,61 e/kg	0,76 e/kg
Test ESB		
Livraison	3,05 e/tête	3,05 e/tête

L'activité en 2003

Du 1er janvier au 2 décembre 2003, la production de l'abattoir se répartit comme suit :

- **Bovins**
870 carcasses
139,308 tonnes
- **Caprins**
14 carcasses
120 Kg
- **Porcins**
1122 carcasses
78,104 tonnes

Soit au total : 217,532 tonnes.

Chantiers

Une meilleure distribution d'eau à Marie-Galante

Au cours de la dernière sécheresse, des coupures d'eau ont plusieurs fois affecté le réseau de distribution d'eau sur l'ensemble de l'île. Ces problèmes sont essentiellement dus à une faible capacité de stockage, avec parallèlement une augmentation de la consommation.

La Communauté de Communes, qui est propriétaire des réseaux a lancé, depuis plusieurs années, un programme de travaux

d'infrastructure pour étendre le réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

La construction d'un réservoir à grande capacité, avec ses 2 000 m³, a pour but de renforcer le stockage. Il vient en complément du réservoir actuel de 400 m³.

Situé en hauteur, pour des raisons techniques, au morne Lolo, le réservoir de Saint-Marc va être mis en service dans les prochains mois.



Le nouveau réservoir de morne Lolo va accroître la capacité de stockage, permettant une amélioration de la distribution sur Marie-Galante.

Ribourgeon raccordé au réseau

La Communauté de Communes a entrepris de lourds travaux d'extension du réseau d'eau dans les zones rurales de la commune de Saint-Louis. Cette année, ils ont concerné le tronçon Ribourgeon-Mayolette.

En 2004, l'extension continue en direction de Sainte-Thérèse.

Extension du réseau de distribution

La Communauté de Communes lance une campagne de raccordement des particuliers au réseau d'adduction d'eau potable. Cela permettra à deux-cents familles qui en ont fait la demande d'avoir accès à l'eau courante à moindre frais.

En 2004, la nouvelle campagne d'alimentation en eau, va concerner Thibaut, Nesmond, Renaud, Fond Mérose et Sainte Thérèse. Les demandes doivent être déposées auprès de la Communauté de Communes.

Pêche : un premier équipement à Capesterre

Dans le cadre de son schéma intercommunal des superstructures de pêche, la Communauté de Communes a commencé par la commune de Capesterre.

Dans le bourg, à proximité du port, sur le boulevard maritime, a été construit un marché aux poissons pratique et aux normes sanitaires.

Une vingtaine de patrons-pêcheurs pourront ainsi

vendre quotidiennement leur marchandise, dans de bonnes conditions, directement aux consommateurs.

Les travaux touchent aujourd'hui à leur fin. Les marins-pêcheurs auront à leur disposition quatre paillasses, ainsi qu'une chambre froide et une machine à glace.

Ce nouvel équipement sera très prochainement mis en service.



Le marché au poisson, pour améliorer la qualité de la marchandise.

Insertion

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi

Marie-Galante traverse depuis quelques années une crise économique assez sévère. Les indicateurs, confirmés par le Diagnostic socio-économique de mai 2002 font apparaître un taux de chômage de 26,4%, 1200 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, 772 familles vivant du RMI (sources : ADI, DDTE, 2002).

La Communauté de Communes a fait le choix en février 2001 de mettre en place un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Ce dispositif vise à mettre en cohérence les interventions publiques au plan local pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi.

Quatre orientations stratégiques sont retenues :

1. Renforcer l'accompagnement et le suivi des publics éloignés de l'emploi par la mise en place de parcours d'insertion.
2. Accroître et diversifier l'offre d'insertion.
3. Diversifier et améliorer le niveau de formation des publics.
4. Développer les partenariats avec les acteurs économiques.

Ce plan s'adresse en premier lieu aux demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en situation d'échec et bénéficiaires du RMI.

Avec l'ensemble des partenaires (ANPE, ADI, CCAS, Mission Locale), la Communauté de Communes entend renforcer et développer les initiatives en faveur de l'emploi et fédérer les énergies au plan local.

Le démarrage du PLIE est prévu en 2004.

Un Espace Economie Emploi pour informer et aider les acteurs économiques

La Communauté de Communes de Marie-Galante s'est dotée, avec l'Espace Economie Emploi, d'un outil lui permettant d'agir au plus près de la population et *in fine* conduire des actions de développement économiques sur son territoire.

Véritable centre d'information, cet espace offre au public un large éventail de services. Les missions de l'Espace Economie Emploi :

- 1) Assister et accompagner les porteurs de projets et les entreprises.
- 2) Informer sur les aides à la création d'activité : Projet Initiative Jeunes (PIJ), Fonds d'aide aux jeunes de la Mission Locale, Aide régionale à la

filrière pêche, Aide Régionale au Démarrage d'Activité (ARDA), Bourse DEFI Jeunes, Fonds Régional d'Aide au Secteur Artisanal (FRASA), aides inscrites dans le DOCUP (Prime à la Création d'Entreprise et à l'Emploi, aide à la création de gîtes ruraux).

- 3) Accompagner les demandeurs d'emploi.
- 4) Animer la vie économique.
- 5) Analyser la situation de l'emploi.

Horaires : lundi, mardi, jeudi : 8h-13 h et 14 h-17 h.
Mercredi - Vendredi : 8 h - 13 h 30
Renseignements au : 05 90 97 56 94.

Décentralisation

Au congrès des maires et à Bruxelles

Du 17 au 20 novembre 2003, une délégation de la Communauté de Communes a participé au 86e Congrès des Maires et Présidents de Communautés sur le thème "Réussir la décentralisation : avec les Maires."

La participation de la délégation aux nombreux ateliers aura permis de récolter nombre d'informations sur la restauration scolaire, les finances locales, l'édification des Pays ou les nouvelles compétences issues de la décentralisation.

Le 21 novembre, une partie de la délégation s'est rendue à Bruxelles pour plusieurs rencontres avec les fonctionnaires européens. Ce fut l'occasion de

faire le point avec les services du Commissaire européen Michel Barnier sur les Fonds structurels européens.

L'avenir a été abordé sous l'angle de la nouvelle Constitution européenne, l'élargissement de l'Europe et les mesures spécifiques pour les régions ultra-périphériques.

Cette visite a été en tout point fructueuse et devrait déboucher sur la visite à Marie-Galante de fonctionnaires de l'Union européenne.

Sitôt retournée à Paris, la délégation a participé au débat organisé par l'association Amitiés marie-galantaises sur le thème : "Le développement durable de Marie-Galante".

Agenda

- Les permanences de l'Espace Economie Emploi (EEE). (voir encadré ci-dessus)
 - Agence Départementale d'Insertion, le jeudi (horaires d'ouverture de l'EEE).
 - Inspection du travail,

le deuxième mardi du mois : 09h15 - 12h30.
- Karukéra Logement, le quatrième mardi du mois : 09h15 - 14h30.
- Affaires Maritimes, tous les jours (horaires d'ouverture de l'EEE).
- La Chambre de Métiers, lundi, mardi,

jeudi, 9h - 12 h. (mercredi matin sur rendez-vous).

- Ramassage scolaire. Le paiement du 2e trimestre est ouvert, (mercredi et vendredi matin), à la Communauté de Communes.

MARIE-GALANTE

La lettre de la Communauté de Communes.
Rue du Fort. 97112 Grand-Bourg
Tél. 0590978358
Fax. 0590977161
Président : Harry Selbonne
cmg-president@wanadoo.fr

Rédaction : F. Doriac, J.M. Pasbeau, P. Caneval, J.M. Poulter, A. Valencé, J. Méron, C. Pelage, J. Lucina, F. Navis.
Impression : L'imprimerie 97128 Goyave
Tirage : 6 000 ex.
Sur papier recyclé.